



Les fiches Maison Témoin ont été réalisées par le groupe communication de Gresi21 afin de donner la parole à des acteurs en économie d'énergie pour profiter de leurs expériences comme source d'inspiration.

Cette « fiche Maison Témoin 2 » fait partie d'une série issue du témoignage de Bernard sur les actions d'économies d'énergie réalisées dans sa démarche d'amélioration continue d'optimisation énergétique de sa maison



Economie par suppression de consommations électriques inutiles

Selon une [étude](#) réalisée par l'ADEME, chaque foyer posséderait entre 15 et 50 appareils avec une veille : ordinateur, écran, machine à café, radiateurs, ... Leur puissance cumulée en veille dépasserait souvent les 50 watts. Leur élimination permettrait d'économiser plus de 400 kWh par an.

Selon EDF ENR ([étude de juillet 2024](#)) : Les consommations des « veilles » et « inutiles » représentent entre 10 et 15% de la consommation électrique moyenne des Français. Il serait possible de réduire d'autant nos factures d'électricité.

Selon [cette directive européenne](#) (modifiée en avril 2020), pour application aux nouveaux appareils commercialisés à partir de 2025, elle recommande de ne pas dépasser les puissances de « veille » à :

- 0,5W pour la plupart des catégories d'appareils,
- 0,8W pour les appareils qui ont un affichage lumineux même à l'arrêt,
- 2W pour les appareils connectés à Internet
- 7W pour les appareils raccordés à un réseau de donnée.

Les consommations électriques inutiles peuvent se classer en 2 catégories :

- Appareils qui restent **en veille quand on les éteint**,
- Appareils qui restent **en fonctionnement quand cela n'est pas nécessaire**.

La chasse aux veilles dans la maison témoin

Mesures faites avec un Wattmètre

	A l'arrêt	Consommation horaire	Consommation annuelles
Télévision + décodeur + ampli :	18 h sur 24	8w	53 kWh
Ordinateur + imprimante	19 h sur 24	6w	42 kWh
Lave-vaisselle : lavage 1 jour sur 2	46 h sur 48	2w	17 kWh
8 radiateurs	11 mois sur 12	2w (Par appareil)	128 kWh
Solde total annuel des veilles			272 kWh

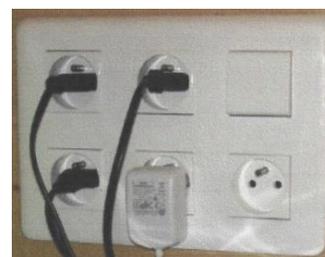


Solutions retenues pour éliminer ces « veilles » :

	Solution retenue
Télévision + décodeur + ampli	Pose d'un bloc de 5 prises incorporant un interrupteur qui permet d'éteindre tous les appareils en même temps.
Ordinateur + imprimante	Idem
Lave-vaisselle	Un interrupteur posé sur le mur à l'arrière du LV, permet de couper la veille après la fin du cycle de lavage.
8 radiateurs	Coupure à l'armoire de distribution et remise en route selon besoins. En 2024, pour les 3 radiateurs d'appoint dans les pièces occupées à l'année, aucune remise en route, pour les 5 autres posés dans les chambres occupées pendant les vacances, mise en route uniquement pendant les vacances d'hiver.

Exemple de bloc PC avec interrupteur encastré du bureau :

PC ordinateur, imprimante, lampe de bureau et 1 poste du téléphone fixe. La 5ième est libre, ce qui permet, par exemple, de brancher un chargeur de téléphone.



La chasse n'est pas close :

Il reste quelques veilles à éliminer lors de prochains travaux.

Exemple : la cuisinière dont le bandeau de programmation du four électrique affiche l'heure horaire 24h/24. Pour couper la veille, il faudrait aller couper le circuit spécifique dans l'armoire électrique car la puissance du four interdit l'utilisation d'un simple interrupteur. Pas pratique. Le disjoncteur est à déplacer.

Au début de la « chasse », souvent mise en place de rallonges multiprises avec interrupteurs lumineux, puis à l'occasion de travaux dans une pièce, remplacement par des PC ou bloc PC fixes, encastrés ou non.

Inventaire des appareils fonctionnant en continu pour rien

	Consommations horaires	Consommations annuelles
Radoréveil Sans utilité par jour : +/-15 h	4w	22 kWh
Box internet & 2 téléphones fixes Sans utilité de 22h à 8h	16w	59 kWh
Chargeurs divers Sans utilité 10 à 11 h/jour, estimation pour 3		48 kWh
Ventilations mécaniques permanentes Cuisine et salon, SdB, WC		44 kWh
Four électrique Heure affichée 24h/24, sans utilité 23h par jour en moyenne		17 kWh
Sous total annuel des fonctionnements inutiles		190 kWh



Solutions retenues qui diffèrent selon les types d'appareils.

Réflexes vites acquis

	Solution retenue
Radoréveil	<p>Reflexe acquis :</p> <p>La prise courant est en hauteur pour éviter de se baisser. Arrêt quand on se lève, remise en route au moment du coucher. Alternative, mettre un coupe fil sur l'alimentation, mais attention, coupe fil qui coupe effectivement les 2 fils et non 1 seul, car certaines veilles ne fonctionnent que sur 1 fil.</p>
Box internet & 2 téléphones fixes	<p>Une « PC avec interrupteur », facile d'accès, ce qui permet aussi d'éteindre les appareils quand on part pour plusieurs heures ou jours, comme on le fait pour l'éclairage dans une pièce.</p>
Chargeurs divers	<p>Sur prise courant avec interrupteurs</p>
Ventilations mécaniques permanentes	<p>Suppression du fonctionnement en continu au bénéfice d'autres moyens d'aération telles que favoriser la libre circulation de l'air entre les pièces. Les ventilations mécaniques sont sollicitées en renfort si besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cuisine et salon : mise en service par un interrupteur manuel, • Pièces humides : extracteurs d'air mis en marche par l'interrupteur qui commande l'éclairage de la pièce.

Economies réalisées

Consommations de veilles et fonctionnements inutiles supprimées	462 kWh par an
Montant des investissements	250 €



A noter

Dans la maison témoin, il n'y a aucun appareil connecté d'aucune manière à un quelconque réseau numérique, sauf les deux ordinateurs portables et le téléphone fixe via la box internet.

Exemple : aucun thermostat n'est relié à une entité extérieure pour pilotage à distance. Les appareils de chauffage (poêles et radiateurs électriques) sont munis des programmeurs suffisamment détaillés. Ceux des poêles à granulés permettent de régler pour chaque jour de la semaine : 6 plages de températures avec possibilité de fixer pour chacune : horaires, T° souhaitée avec un battement de +/-0,5° et la puissance de chauffe maximale pour chaque plage. Largement suffisant et plus économique qu'une régulation extérieure qui, selon les directives européennes pourra consommer jusqu'à 2W/heure, soit 16 kWh par an.

Certains petits appareils peuvent être simplement éliminer au moment d'une installation.

Une simple manivelle pour les volets roulants au lieu de volets à moteurs électriques qui coûtent entre 5 et 10 fois plus cher et ne permettent pas l'ouverture en cas de coupure de l'électricité.